

## PROCEDURE D'ADMISSION

Renvoyer le dossier admission rempli :  
- 1 volet social  
- 1 volet médical

Commission hebdomadaire

Avis favorable

Entrée dans  
le logement

Avis non favorable

Pas de  
place  
disponible

Orientation  
vers d'autre  
structure  
LHSS

Ne rentre  
pas dans les  
critères LHSS

Orientation  
vers autre  
type de  
dispositif

Ce dispositif est financé par :



## HORAIRES

**Accueil du public du lundi au jeudi :**  
9h - 12h30 / 13h30 - 17h,  
**le vendredi :** 9h - 12h30 / 13h30 - 16h  
au 30 rue du gué d'Orger.

Les veilleurs sont présents sur le temps de soirée.  
Une personne d'astreinte est joignable 24h/24 en cas  
d'urgence

Contactez nous :

lhss@al2r.net

- Accueil : 02 43 66 88 55
- - IDE :
- -assistante sociale :

[www.hebergement-les2rives.fr](http://www.hebergement-les2rives.fr)

# Lits Halte Soins Santé - LHSS

Accès aux Soins

DES PARCOURS  
VERS SON AUTONOMIE



## Lits Halte Soins Santé - LHSS (5 places)

Les Lits Halte Soins Santé relèvent de la compétence de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de Loire.

Les LHSS sont intégrés dans une structure collective accueillant également des résidents hébergés en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), résidence sociale et en maison relais.

### Description du logement :

5 Logements type studio de 22 à 25 m<sup>2</sup> équipé d'une cuisine, d'une salle d'eau et de WC indépendants.

Un espace collectif est proposé aux résidents où l'on peut y trouver une cuisine collective, une salle de soins et un bureau pour les entretiens.

**L'accueil de personne à mobilité réduite est possible.**

## AVEC QUI ?

**Une équipe pluridisciplinaire composée :**

- d'un médecin coordinateur
- d'une infirmière
- d'une assistante de service social
- d'une maîtresse de maison

## POUR QUI ?

Ces lits sont destinés à accueillir des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue.

- La durée prévisionnelle du séjour est au maximum de deux mois renouvelables en fonction de l'état sanitaire de la personne.

- La sortie d'une personne accueillie en " lits halte soins santé " est soumise à avis médical, pris après concertation avec l'équipe pluridisciplinaire de la structure en articulation avec le SIAO.

### L'accompagnement médical

Rencontre hebdomadaire avec le médecin coordonnateur, passage de l'infirmière en fonction des besoins, accompagnement pour les RDV extérieurs.

### L'accompagnement éducatif

Un espace d'écoute et de soutien est proposé, notamment au travers d'activités créatives, de sorties à l'extérieur. La valorisation de soi, la rencontre avec l'autre et l'ouverture vers l'extérieur sont des objectifs recherchés.

## COMMENT ?

L'équipe pluridisciplinaire permet :

- de proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient, et de participer à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies

- de mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies

- d'élaborer avec la personne un projet de sortie individuel en lien avec les professionnels santé et social en ville.

### L'accompagnement social

Information, orientation et accompagnement administratif, juridique et accès aux droits.

### La préparation à la sortie

En fonction de la situation administrative de la personne accueillie, des démarches seront effectuées afin qu'une solution d'hébergement, de logement adapté ou de logement autonome soit proposée à la sortie.